

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 AOUT 2017  
ORDRE DU JOUR**

**Date de la convocation** : 19 août 2017

**Nombre de conseillers municipaux** :

En exercice : 12 Absents : 1  
Présents : 9 Votants : 11

**Membres présents** : Mesdames Gaëlle CANEVET, Christiane PIRIOU, Valérie DEUIL, Marie-Pierre GAONAC'H, Messieurs Michel LE DU, Didier LE BERRE, Jean L'HARIDON, Jean-Jacques GUEGUEN

**Membres absents** : Monsieur Ronan GALLIOU

**Membres absents excusés** : Madame Hélène CHARLES, Monsieur Martial PEYRICHON

**Procurations** :

Madame Hélène CHARLES a donné procuration à Madame Gaëlle CANEVET

Monsieur Martial PEYRICHON a donné procuration à Monsieur Raymond MESSAGER

- **Nomination d'un secrétaire de séance** : Monsieur Michel LE DU

**Lecture et approbation du compte-rendu du 29/06/2017.**

Approbation à l'unanimité des membres présents du compte rendu du conseil municipal du 29 juin 2017.

**1. Convention de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère.**

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de création du lotissement – Le Clos du Dourlez.

Considérant que dans le cadre de la réalisation des travaux une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Landudal afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

Considérant que l'estimation des dépenses se monte à :

- Réseau B.T.....76.000 € HT  
- Eclairage Public.....30.000 € HT  
- Réseau téléphonique (génie civil).....19.000 € HT

*Soit un total de.....125.000 € HT*

Considérant que selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 29 octobre 2014, le financement s'établit comme suit :

- Financement du SDEF.....85.000 €
- Financement de la commune.....0 € pour la basse tension
- .....25.500 € pour l'éclairage public
- .....22.800 € pour les télécommunications

Soit au total une participation de .....48.300 €

Concernant les travaux situés Le Clos du Dourlez ne sont pas coordonnées à ceux de basse tension en raison de l'absence d'appui commun de réseau de télécommunication.

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communication électroniques est désormais calculé sur la base de 100% du montant TTC des travaux.

La participation de la commune qui s'élève à 22.800 € TTC pour les réseaux de télécommunications.

Considérant que les travaux des réseaux de communications électroniques sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et non du SDEF et qu'il y a lieu de réaliser une convention de maîtrise d'ouvrage unique afin de permettre l'intervention du SDEF sur la globalité de l'opération d'enfouissement des réseaux.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le projet de réalisation des travaux de création du lotissement communal – Le Clos du Dourlez
- Accepte le plan de financement proposé par le Maire, et pour le versement d'une participation estimée à 48.300 €
- Autorise le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF et ses éventuels avenants.

**Transmis en Préfecture le**

## **2. Création d'un emploi aidé – autorisation de recrutement**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de recruter suite au départ à la retraite de Madame Claudine Le Nir. Cette dernière a été remplacée par Madame Fanny Salaun qui occupait d'autres fonctions à l'école des Châtaigniers. Son poste était donc vacant et nécessite un recrutement.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il sollicite le recrutement à 28 heures par semaine d'une personne en contrat aidé CUI - CAE à compter du 31 août 2017, pour une durée de un an avec possible renouvellement pour la même durée.

La personne intervenant sur ce poste assurera essentiellement la préparation du réfectoire, le service des repas, le nettoyage du matériel, des locaux scolaires et autres bâtiments communaux. Elle interviendra également dans les classes au titre des fonctions d'Atsem, dans le cadre des TAP et assurera la surveillance de garderie.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise la création d'un poste en contrat aidé CUI-CAE à 28 H par semaine pour une durée de un an.
- Autorise le Maire à signer la convention avec l'Etat.
- Précise la rémunération de l'agent correspondant au taux horaire du SMIC en vigueur
- Autorise le Maire à signer le contrat de travail correspondant.

Transmis en Préfecture le

### **3. Renouvellement d'un emploi aidé – autorisation de renouvellement**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il convient de renouveler le poste occupé actuellement par Madame Bouchra GAHFAZ.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il sollicite le renouvellement à temps plein d'un poste en contrat aidé CUI - CAE à compter du 1er septembre 2017, pour une durée de un an avec possible renouvellement pour la même durée.

La personne intervenant sur ce poste assurera essentiellement la préparation du réfectoire, le service des repas, le nettoyage du matériel, des locaux scolaires et autres bâtiments communaux. Elle interviendra également dans les classes au titre des fonctions d'Atsem, dans le cadre des TAP et assurera la surveillance de garderie.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise le renouvellement d'un poste en contrat aidé CUI-CAE à 35 H par semaine pour une durée de un an avec possibilité de le renouveler pour une durée de un an.
- Autorise le Maire à signer la convention avec l'Etat.
- Précise la rémunération de l'agent correspondant au taux horaire du SMIC en vigueur
- Autorise le Maire à signer le contrat de travail correspondant.

Transmis en Préfecture le

### **4. Convention avec la société Armor Hygiène 3D : traitement des frelons asiatiques**

La commune de Landudal doit faire face à l'augmentation de demandes d'intervention pour la destruction de nid de frelons asiatiques. La commune a fait effectuer trois interventions durant l'été auprès de deux prestataires. La société Armor Hygiène 3D, aux tarifs plus attractifs, propose l'établissement d'une convention avec la commune de Landudal.

Cette convention a pour unique objet la destruction de nids de frelons asiatiques. Elle s'établira sur la période allant de juillet à fin novembre 2017 et comprendra la prestation par poudrage ou mécanique, selon la taille du nid et de l'environnement.

Les tarifs sont établis en fonction de 3 hauteurs d'interventions, détaillés dans tableau ci-dessous :

	HAUTEUR		TARIF HT	TVA 20%	TTC
NID 1	0	3 m	50,00		60,00
NID 2	4 m	15 m	80,00		96,00
NID 3	16 m	30 m	140		168,00

Les tarifs comprennent la fourniture du produit, les frais d'application et les frais de déplacement. Ces tarifs sont garantis toute l'année 2017, et quelque soit le nombre d'interventions.

Une facture unique mensuelle sera adressée aux Services de la Mairie, regroupant toutes les interventions du mois par dates, lieux et hauteurs.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer la convention avec la société Armor Hygiène 3D

**Transmis en Préfecture le**

### **5. Travaux à l'ancienne boulangerie – Choix des entreprises**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée délibérante que des travaux vont être entrepris à l'ancienne boulangerie. Il s'agit de la modification des ouvertures en façade côté jardin, via l'agrandissement d'une croisée en porte croisée, et la création d'une terrasse qui aura pour vocation de recevoir un auvent.

La société retenue pour les travaux de maçonnerie est la société Morvan Construction domiciliée ZI des Pays-Bas, 29510 BRIEC pour un montant de 6339.20 € HT

La société retenue pour les travaux de pose des fenêtres est la société REM Fenêtres domiciliée à Hent Ar Menez, 29510 LANDUDAL pour un montant de 2685,62 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Suit l'avis de la commission constituée ad hoc et d'attribuer les marchés aux entreprises pour les montants tels qu'ils figurent ci-dessus
- Autorise le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes aux marchés.

**Transmis en Préfecture le**

### **Questions diverses**

- Les travaux sont quasiment terminés à l'école, la réception des travaux se fait mercredi à 17 heures. La couleur pêche de la salle de classe a été choisie lors d'un vote par les enfants. Le tableau numérique a également été installé. Une inauguration des travaux fait sera organisée le 22 septembre (salles de classe, tableaux numériques, préau). Seront notamment conviés les anciens élèves, les anciens agents, les anciens enseignants.
- Maison MAO : pas de nouvelles du fait de la reprise de l'EPF le lundi 28 août.

- L'appel d'offre pour les deux nouvelles classes de l'école sera lancé la semaine prochaine. Il est également prévu dans l'appel d'offre un partie dédiée à l'agrandissement de la salle l'Atelier : création d'un local technique pour les chaises et tables.
- L'aire de jeux : les copeaux sont arrivés, le terrassement va être fait à partir de la semaine prochaine.
- L'appel d'offres pour le Clos du Dourlez sera lancé lundi.
- La coopérative jeunesse de services : invitation à la soirée de clôture.
- Sentier autour du bourg : le projet est toujours en prospective, des solutions alternatives sont également à l'étude.

Le Maire,  
Raymond MESSAGER